



Ifremer

objet : Extension du port de La Tremblade.
Traitement des eaux pluviales
v/réf : La Tremblade Port cs140108be
n/réf : CA/MR/9977-10164-08

SPEL
17009 La Rochelle Cedex

La Tremblade, le 19 février 2008

**Affaire suivie par Daniel MASSON
et par Christian AUGER**

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade
Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIREN 330 715 368 00297
TVA N° FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>



Monsieur,

En réponse à votre courrier du 14 janvier 2008 concernant une station de traitement des eaux pluviales du bassin versant du centre de la ville de La Tremblade au lieu-dit l'îlot Rousselot, l'Ifremer n'émet pas d'avis défavorable vis-à-vis du projet de l'UNIMA.

Cependant, plusieurs remarques sont à formuler :

- la présence d'une étendue d'eau douce d'une surface prévue de 6.800 m² à proximité du centre de la ville et dotée de nombreux contours et détours risque d'attirer puis de favoriser la reproduction de moustiques qui rapidement deviendront une gêne pour la population. Dans ce cas, le seul moyen de lutte admissible dans un site sensible ostréicole restera la lutte biologique par bacilles de Thuringe, à l'exclusion de tout insecticide chimique,
- une surveillance particulière vis-à-vis des ragondins dans un milieu qui deviendra vraisemblablement favorable à leur développement s'imposera. La lutte contre ces rongeurs ne pourra être opérée que par piégeage à l'exclusion de toute lutte chimique nocive pour le milieu ostréicole,
- il est clair que le dispositif projeté est destiné à ne traiter que les eaux résultants des précipitations sur le centre de la ville de La Tremblade et non des eaux de pluie et de ruissellement auxquelles se mêlent des eaux usées d'origine domestique,

- enfin dans ce projet, le traitement des hydrocarbures récoltés par les eaux de ruissellement et parvenant à la station de traitement des eaux pluviales n'est pas abordé. Qu'en sera-t-il du captage des hydrocarbures divers non dissous et qu'en sera-t-il de l'évacuation des hydrocarbures piégés dans le dispositif ? Quel est l'état de l'art, sur ce point, dans les autres stations fonctionnant en métropole sur ce principe ?

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean Prou
Chef de Station
Ifremer La Tremblade

Copie : Recueil avis (CA)
Chrono avis (MR)